

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 80267
Numéro SIREN : 393 368 964
Nom ou dénomination : NORD ISERE EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006493

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/006493**
n°de gestion : **1993B80267**
n°SIREN : **393 368 964 RCS Vienne**

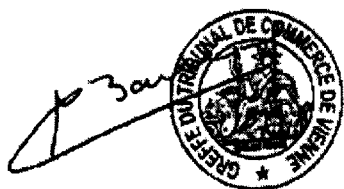
Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 07/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

NORD ISERE EXPERTISE - Société anonyme
10 bis rue Joseph Cugnot 38300 Bourgoin-jallieu -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



652772

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA NORD ISERE EXPERTISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise		10B rue Joseph Cugnot 38300 BOURGOIN-JALLIEU		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET*		3 9 3 3 6 8 9 6 4 0 0 0 2 8		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le 30/09/2017	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 524
		Fonds commercial (I)	AH	AI	312 640
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 666
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	304
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE	9 996	
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 296	
	TOTAL (II)		BJ	BK	361 428
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
En cours de production de biens			BN	BO	
En cours de production de services			BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis			BR	BS	
Marchandises			BT	BU	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	483 017
		Autres créances (3)	BZ	CA	278 875
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	190 040	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 278	
	TOTAL (III)		CJ	CK	956 211
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 317 640	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations : Non recensée		Créances : Non recensée	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA NORD ISERE EXPERTISE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000)	DA	125 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	250 323		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	120 651		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	508 474	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	163		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	48 367		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	10 561		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	158 840		
	Dettes fiscales et sociales	DY	222 107		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 302		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	241 989		
	TOTAL (IV)	EC	683 331		
	Ecart de conversion passif*	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 191 806		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	672 769			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	163			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA NORD ISERE EXPERTISE		Néant ☐						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 151 361	FH		FI	1 151 361	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 151 361	FK		FL	1 151 361	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	152 605	
	Autres produits (I) (11)					FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 303 969
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	621 216	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 032	
	Salaires et traitements*					FY	347 366	
	Charges sociales (10)					FZ	121 762	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 593
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	30 552
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	16 664
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	1 146 188
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GG	157 780	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	149	
	Différences positives de change					GM	4 077	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
Total des produits financiers (V)						GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	4 227	
	Intérêts et charges assimilées (6)					QQ		
	Différences négatives de change					GR	1 999	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
	Total des charges financières (VI)						GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	1 999	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	2 227	
						GW	160 008	

Cegid Group

(RÉF. VOIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA NORD ISERE EXPERTISE		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	507
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	(251)
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	255
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	255
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	39 613
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 308 452
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 187 800
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	120 651
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	4 077
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	120 855
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Transfert de charges			(251)
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA NORD ISERE EXPERTISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 1 191 806 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 120 652 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/01/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 2 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,55 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2017)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 20 019 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	312 641			312 641
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 524			1 524
Immobilisations incorporelles	314 165			314 165
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	928			928
- Matériel de transport	12 968			12 968
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 771			17 771
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	31 666			31 666
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	305			305
- Autres titres immobilisés	9 996			9 996
- Prêts et autres immobilisations financières	5 296			5 296
Immobilisations financières	15 597			15 597

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2017
Éléments achetés	312 641
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
GIE EXPESTEAM 38300 BOURGOIN JALLIEU	457		66,67	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	305	305			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 524			1 524
Immobilisations incorporelles	1 524			1 524
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	928			928
- Matériel de transport	4 546	2 594		7 139
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 771			17 771
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	23 244	2 594		25 838

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 771 467 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 296		5 296
Créances Clients et Comptes rattachés	483 018	483 018	
Autres	278 876	278 876	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 278	4 278	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a établir	65 455
Fni refact frais à établir	4 635
Bièvre prestations à refacturer	7 860
CGD régul.prest.juri.PBM fae	3 844
ARC Prest.sociales à refacturer	1 040
Dauphiné Compta prest.soc à refact.	3 244
Experteam avoir a recevoir	4 621
Personnel - produits à recevoir	667
Cice à recevoir	17 126
Interets/avce fni a recev.	4 077

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 125 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 672 770 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	164	164		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 841	158 841		
Dettes fiscales et sociales	222 107	222 107		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	49 669	49 669		
Produits constatés d'avance	241 989	241 989		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	47 537			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 47 537 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
CGD régul.prest.sociales à payer	1 497
Commissaire/cptes a payer	2 580
Conseil juridique a payer	1 800
Fni prestations à recevoir	51 744
Fni prestations inorm a recevoir	33 341
Prestation bièvre à payer	2 061
Associés intérêts courus	803
Conges a payer	20 123
Intéressement a payer	27 005
Charges s/conges payés	8 448
Csg s/intérêts a payer	8 219
État ch.fisc/conges a pay	248
Taxe apprentissage a paye	1 636
Taxe formation a payer	1 588
Taxe 1% cdd à payer	14
Taxe professionnelle cap	1 723

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Primes assurances d'avanc	1 670		
4	1 600		
Cheques restaurant d'avan	1 008		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Honoraires const.d avance	241 989		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 144 334		1 144 334
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	7 028		7 028

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 100 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 28 184 euros

Le taux d'inflation retenu est de 1,3%

Le taux de cotisation patronale est de 45%

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



NORD ISERE EXPERTISE

Société anonyme

Au capital de 125 000 €uros

**10 B, rue Joseph Cugnot
38300 BOURGOIN-JALLIEU**

393 368 964 RCS BOURGOIN-JALLIEU

NORD ISERE EXPERTISE

Société anonyme
au capital de 125 000 Euros

**10 B, rue Joseph Cugnot
38 300 BOURGOIN-JALLIEU**

393 368 964 RCS BOURGOIN-JALLIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2017

A l'assemblée générale de la société anonyme Nord Isère Expertise

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Nord Isère Expertise relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport (14 pages).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux dettes et créances échues n'apparaissent pas dans les documents mis à votre disposition.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Craponne, le 12 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes,

SOFIAL Rhône Alpes

SOFIAL RHÔNE-ALPES SAS
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
RCS LYON B 424 263 484 00015
147 bis, Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE - Tél. 04 78 57 18 89

François RECCHIA

Commissaire aux comptes,
Mandataire social

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 524	1 524		
Fonds commercial	312 641		312 641	312 641
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	31 666	25 838	5 828	8 422
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	305		305	305
Autres titres immobilisés	9 996		9 996	9 996
Autres immobilisations financières	5 296		5 296	5 296
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	361 428	27 362	334 066	336 659
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	483 018	98 471	384 546	316 017
Fournisseurs débiteurs	7 480		7 480	7 659
Personnel	667		667	1 638
Etat, Impôts sur les bénéfices				12 455
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	25 211		25 211	39 697
Autres créances	245 518		245 518	315 024
Divers				
Disponibilités	190 040		190 040	103 507
Charges constatées d'avance	4 278		4 278	2 851
TOTAL ACTIF CIRCULANT	956 212	98 471	857 740	798 850
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 317 640	125 834	1 191 806	1 135 509

Bilan

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	125 000	125 000
Réserve légale	12 500	12 500
Autres réserves	250 323	218 695
Résultat de l'exercice	20 652	51 628
TOTAL CAPITAUX PROPRES	508 475	407 823
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires	164	614
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	164	614
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	48 367	47 694
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 562	6 766
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 841	232 756
Personnel	63 588	63 974
Organismes sociaux	56 806	60 338
Etat, Impôts sur les bénéfices	15 434	263
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	81 072	65 821
Autres dettes fiscales et sociales	5 208	5 245
Dettes fiscales et sociales	222 107	195 642
Autres dettes	1 302	2 530
Produits constatés d'avance	241 989	241 684
TOTAL DETTES	683 331	727 686
TOTAL PASSIF	1 191 806	1 135 509

CERT

Compte de résultat

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	1 151 361	100,00	1 113 664	100,00	37 697	3,38
Autres produits	152 608	13,25	124 317	11,16	28 291	22,76
Total	1 303 969	113,25	1 237 981	111,16	65 988	5,33
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	621 216	53,95	684 356	61,45	-63 139	-9,23
Total	621 216	53,95	684 356	61,45	-63 139	-9,23
MARGE SUR M/SES & MAT	682 753	59,30	553 625	49,71	129 127	23,32
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	6 033	0,52	5 976	0,54	57	0,95
Salaires et Traitements	347 366	30,17	350 184	31,44	-2 818	-0,80
Charges sociales	121 762	10,58	126 998	11,40	-5 236	-4,12
Amortissements et provisions	33 146	2,88	15 557	1,40	17 589	113,06
Autres charges	16 665	1,45	29		16 635	NS
Total	524 972	45,60	498 744	44,78	26 228	5,26
RESULTAT D'EXPLOITATION	157 781	13,70	54 881	4,93	102 900	187,50
Produits financiers	4 227	0,37	5 779	0,52	-1 552	-26,86
Charges financières	1 999	0,17	2 033	0,18	-34	-1,67
Résultat financier	2 228	0,19	3 746	0,34	-1 519	-40,53
RESULTAT COURANT	160 009	13,90	58 627	5,26	101 381	172,92
Produits exceptionnels	256	0,02	1 709	0,15	-1 453	-85,02
Charges exceptionnelles			2 254	0,20	-2 254	-100,00
Résultat exceptionnel	256	0,02	-546	-0,05	801	-146,91
Impôts sur les bénéfices	39 613	3,44	6 454	0,58	33 159	513,77
RESULTAT DE L'EXERCICE	120 652	10,48	51 628	4,64	69 024	133,69

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA NORD ISERE EXPERTISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 1 191 806 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 120 652 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/01/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 2 à 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CERTIFIÉ CONFORME

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,55 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2017)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 20 019 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	312 641			312 641
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 524			1 524
Immobilisations incorporelles	314 165			314 165
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	928			928
- Matériel de transport	12 968			12 968
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 771			17 771
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	31 666			31 666
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	305			305
- Autres titres immobilisés	9 996			9 996
- Prêts et autres immobilisations financières	5 296			5 296
Immobilisations financières	15 597			15 597
ACTIF IMMOBILISE	361 428			361 428

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2017
Éléments achetés	312 641
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	312 641

CERTIFIÉ CONFORME

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
GIE EXPESTEAM 38300 BOURGOIN JALLIEU	457		66,67	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %) - Participations (détenues entre 10 et 50 %) - Autres filiales françaises - Autres filiales étrangères - Autres participations françaises - Autres participations étrangère	305	305			

CERTIFIE CONFORME

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 524			1 524
Immobilisations incorporelles	1 524			1 524
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers	928			928
	4 546	2 594		7 139
	17 771			17 771
Immobilisations corporelles	23 244	2 594		25 838
ACTIF IMMOBILISE	24 769	2 594		27 362

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 771 467 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 296		5 296
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	483 018	483 018	
Autres	28 876	278 876	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 278	4 278	
Total	771 467	766 171	5 296
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients fact. a établir	65 455
Fni refact frais à établir	4 635
Bièvre prestations à refacturer	7 860
CGD régul.prest.juri.PBM fae	3 844
ARC Prest.sociales à refacturer	1 040
Dauphiné Compta prest.soc à refact.	3 244
Experteam avoir a recevoir	4 621
Personnel - produits à recevoir	667
Cice à recevoir	17 126
Interets/avce fni a recev.	4 077
Total	112 569

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 125 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 672 770 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	164	164		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 841	158 841		
Dettes fiscales et sociales	222 107	222 107		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	49 669	49 669		
Produits constatés d'avance	241 989	241 989		
Total	672 770	672 770		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	47 537			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 47 537 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
CGD régul.prest.sociales à payer	1 497
Commissaire/cptes a payer	2 580
Conseil juridique a payer	1 800
Fni prestations à recevoir	51 744
Fni prestations inorm a recevoir	33 341
Prestation bièvre à payer	2 061
Associés interets courus	803
Conges a payer	20 123
Interessement a payer	27 005
Charges s/conges payes	8 448
Csg s/interess.a payer	8 219
Etat ch.fisc/conges a pay	248
Taxe apprentissage a paye	1 636
Taxe formation a payer	1 588
Taxe 1% cdd à payer	14
Taxe professionnelle cap	1 723
Total	162 829

CERTIFIE CONFORME

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Primes assurances d'avanc	1 670		
4	1 600		
Cheques restaurant d'avanc	1 008		
Total	4 278		

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Honoraires const.d avance	241 989		
Total	241 989		

CERTIFIÉ CONFORME

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 144 334		1 144 334
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	7 028		7 028
TOTAL	1 151 361		1 151 361

CERTIFIE CONFORME

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 100 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 28 184 euros

Le taux d'inflation retenu est de 1,3%

Le taux de cotisation patronale est de 45%

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CERTIFIÉ CONFORME

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN €uros CINQUANTE-SIX Centimes (120.651,56 €uros) de la manière suivante :

↳ A titre de dividendes	40.000,00 €uros
soit 16,00 €uros par action	
↳ Le solde	80.651,56 €uros
en totalité au compte "Autres réserves".	

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 €uros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 €uros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 40.000,00 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juin 2018, nets du paiement à la source des prélèvements sociaux pouvant s'y rapporter, lequel paiement sera versé par la Société le 15 du mois suivant le paiement du dividende.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION	
	GLOBALE	UNITAIRE
30/09/2014	45.000 €	18,00 €
30/09/2015	20.000 €	8,00 €
30/09/2016	20.000 €	8,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président du Conseil d'Administration

